

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



**Délibération 2015 - 016 du 05 février 2015**

L'an deux mil quinze, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF (BAPAUME) – P. LAGUILLER (BUS) – V. CERF (CROISILLES) – V. HERMANT (BUCQUOY) – G. WATSON (BULLECOURT) – D. TABARY (FONTAINE-LES-CROISILLES) – F. LETURCQ (HERMIES) – M.F. NAWROCKI (HERMIES) -

MM. A. CHAUSSOY (ACHIET-LE-GRAND) - G. POUILLAUDE (BANCOURT) – L. GABRELLE (BAPAUME) – Y. BONNERRE (BAPAUME) – D. REBOUT (CROISILLES) – E. BURDIAC (FAVREUIL) – D. TABARY (FREMICOURT) – D. BASSEUX (LE SARS) – J.L. CAPON (LE TRANSLOY) – G. TRANNIN (LECHELLE) – D. DELEPLACE (LIGNY-THILLOY) – D. PORET (LIGNY-THILLOY) – J.F. DERCOURT (MARTINPUICH) – P. WELELE (MORVAL) – M. POUILLAUDE ( NEUVILLE-BOURJONVAL) – J. DESCAMPS (RIENCOURT-LES-BAPAUME) – Ch. DAMBRINE (TRESCAULT) – Ch. HEMAR (VAULX-VRAUCOURT) -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléé par M. M. CANNONNE  
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE  
M. J.F. DERCOURT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. ARNOULD  
M. P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD

**Objet : Mandat à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais  
Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les travaux réalisés par l'Intercommunalité pour le compte des communes sur les réseaux d'éclairage public visant à réduire la consommation énergétique en remplaçant les points lumineux par des matériels économes.

Monsieur le Président rappelle que ce projet a fait l'objet de différentes aides accordées par les services du Conseil Général (contractualisation), les services de l'Etat (DETR) et les services de la FDE 62. En outre, ces travaux permettent également d'obtenir des aides de la part des fournisseurs d'énergie en négociant auprès d'eux les certificats d'économie d'énergie générés par les travaux.

Monsieur le Président expose au Conseil que la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais se propose d'assurer pour le compte de la collectivité un rôle de mandataire auprès des fournisseurs pour la négociation et la valorisation des certificats recueillis.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- de confier un mandat à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais pour valoriser et négocier les certificats d'économie d'énergie récupérés par la collectivité dans le cadre des travaux d'éclairage public menés pour le compte des communes membres ou pour son propre compte.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce mandat,
- de faire recette des sommes récupérées par la Fédération départementale de l'Energie à la suite de la négociation des certificats valorisés.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 Février 2015 et transmission en Préfecture le 05 Février 2015.

Pour extrait conforme.

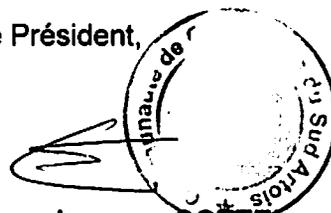
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 05 février 2015 et transmission  
en Préfecture le 05 Février 2015

Le Président,

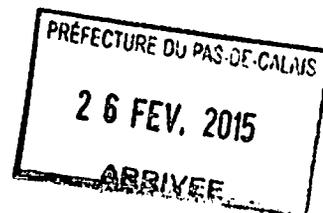
Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.



2015- - 05/02/2015  
FDE ECONOMIES ENERGIE